



Genève, le 14 mai 1990

Département de l'intérieur et de l'agriculture

COMMISSION CANTONALE  
DE NOMENCLATURE

Adresse postale : Cadastre  
case 36 1211 Genève 8  
Téléphone 27.....46.88

Mairie de PREGNY-CHAMBESY  
Route de Pregny 47

1292 CHAMBESY

YK/RB/nb

Concerne : Dénomination d'artères.

Messieurs,

Pour faire suite à votre lettre du 23 avril 1990, nous avons l'avantage de vous informer que, lors de sa dernière séance, notre commission a préavisé favorablement la dénomination suivante :

CV60763 - Chemin Pré-Cornillons.

En conséquence, un arrêté officialisant la désignation précitée sera prochainement soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Suite à cette approbation, nous vous ferons parvenir une copie de l'arrêté et vous laisserons le soin de bien vouloir commander et faire poser les plaques de signalisation nécessaires.

Veillez croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président :

René BRAUN



COMMUNE  
DE PREGNY-CHAMBÉSY

47, ROUTE DE PREGNY  
1292 CHAMBÉSY

TÉL. 758 11 41 - C.C.P. 12-8333

N/RÉF. nm  
v/réf. YK/RB/nb

Commission cantonale de  
nomenclature  
Case postale 36  
1211 GENEVE 8

Concerne : dénomination d'artères - lotissement chemin des Cornillons  
N° 14 à 26 A

Messieurs,

Suite à votre lettre datée du 2 mars 1990, nous avons réfléchi à une dénomination pour la voie d'accès desservant le lotissement susmentionné.

Nous vous proposons le nom de "**chemin Pré-Cornillons**", dénomination apparentée aux noms de chemins existants dans cette partie de Chambésy-Dessous.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Michel BOVEY, secrétaire communal

CADASTRE

Reçu le,

24 AVR. 1990



Genève, le 2 mars 1990

Département de l'intérieur et de l'agriculture

**COMMISSION CANTONALE  
DE NOMENCLATURE**

Adresse postale : Cadastre  
case 36 1211 Genève 8

Téléphone 27...46.88

Mairie de la commune  
de PREGNY-CHAMBESY  
Route de Pregny 47

1292 CHAMBESY

A l'attention de M. HEINIGER

YK/RB/nb

CV196 Concerne : Dénomination d'artères - Chemin des Cornillons.

Monsieur le Maire,

Suite à la construction de plusieurs logements, il nous paraît indispensable d'attribuer une dénomination distincte à la voie d'accès desservant le lotissement en question (voir croquis annexé).

Pourriez-vous nous adresser une proposition de dénomination, en évitant toute appellation déjà utilisée dans le canton ou de même consonnance.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président :

  
René BRAUN

Annexe ment.